ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Calvados

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT



LE PROGRAMME pHARe



UNE COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS DES TEMPS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les acteurs des temps périscolaires et extrascolaires sont de véritables atouts dans les objectifs visés par le plan interministériel et le programme Phare, tant dans la phase de prévention, dans celle de la détection que dans l'apport de solutions face à ces situations de suspicion de harcèlement.

C'est pourquoi la cellule départementale de la DSDEN du Calvados et le SDJES14 impulsent une dynamique de collaboration entre les acteurs des divers temps de la vie de l'enfant et du jeune :

• ***Des actions d'information*** seront déployées pour favoriser une culture commune autour de cette lutte, connaitre les leviers qui peuvent être utilisés par chacun et comprendre toute l'importance que recèle ce partenariat au service du bien être des élèves.

• ***Une fiche de liaison scolaire-périscolaire*** (en annexe) est présentée aux directeurs et directrices d'école afin de transmettre les informations nécessaires aux acteurs du temps périscolaire.

• ***La promotion d'une participation commune entre périscolaire ou extrascolaire et scolaire*** au concours NAH (« non au harcèlement ») est réalisée par les différents partenaires. Les écoles et établissements sont informés de cette possibilité et de tout l'intérêt qu'elle revêt à travers une communication interne de la DSDEN. Également, les productions qui auront été coconstruites de cette manière seront valorisées lors du jury départemental du concours mais aussi par d'autres leviers.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME pHARe

pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Le programme Phare, programme nationale de lutte contre le harcèlement, est, depuis 2023, instauré dans toutes les écoles et tous les établissements scolaires publics du territoire. Son application est encadrée par la circulaire du 02-02-2024 et par le plan interministériel de septembre 2023 : « 100% prévention, 100% détection, 100% solutions ». Différents leviers permettent d'atteindre les objectifs de ce plan interministériel :

1. Constituer une communauté protectrice engagée dans sa mise en œuvre au sein même des écoles et établissements avec :

- Des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations (équipes ressources) ;
- Des élèves ambassadeurs dans les collèges et les lycées, acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes ;
- Des personnels, des parents et des partenaires sensibilisés.

2. Traiter tout signalement de suspicion de harcèlement ou de cyberharcèlement :

en appliquant les protocoles et outils mis à disposition (pour chaque étape de la prise en charge des situations : détection, traitement, suivi et information). Les situations doivent faire l'objet d'une remontée institutionnelle à travers la rédaction de « faits établissement » voire de signalement au Procureur, selon la gravité.



3. Sensibiliser les élèves et l'ensemble de la communauté éducative en instituant trois temps forts autour de la lutte contre le harcèlement



- LA JOURNÉE NATIONALE « NON AU HARCÈLEMENT »

Le premier jeudi en revenant des congés d'automne. Des actions de sensibilisation sont déployées dans chaque école et établissement de France mobilisant la communauté éducative dans son entièreté.



- LE CONCOURS NAH (« NON AU HARCÈLEMENT »)

De novembre à fin janvier, en partenariat avec la MAE. Ce concours invite les élèves du CP à la terminale à réaliser un support de communication (affiche ou vidéo) sur différents thèmes (lutte contre le harcèlement, lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel, cyberharcèlement et inclusion). L'objectif est de favoriser le travail de groupe et de proposer une approche positive pour lutter contre ce phénomène. Les acteurs des temps périscolaires et extrascolaires sont invités à se rapprocher des écoles ou établissements de leur secteur pour participer conjointement à ce concours. Toutes les modalités sont indiquées sur le site eduscol et une infographie est annexée.



- LES SAFER INTERNET DAYS DURANT LES MOIS DE FÉVRIER ET MARS

Un concours d'affiche est organisé par Internet sans crainte, partenaire incontournable lors de ce temps et pour tout autre travail en lien avec le numérique à destination des professionnels, des élèves ou des parents d'élèves.



Diverses instances des établissements sont également mobilisées à cette fin (CVC, CVL, CESCE) et 10h d'apprentissages par an et dès le CP sont dédiées à la prévention du harcèlement et au développement des compétences psychosociales (CPS).

4. Former et informer les différents personnels qui sont amenés à être au contact des élèves et sur tous les temps, conformément à la loi Balanant (loi n°2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire).

5. Valoriser et communiquer les actions des écoles et établissements scolaires notamment grâce à la création d'un **label Phare** à trois niveaux : niveau 1 (obligatoire) engagement, niveau 2 approfondissement, niveau 3 expertise. Ce dernier niveau permet notamment d'élargir le champ d'action en s'engageant dans un processus d'amélioration du climat scolaire.

3 NIVEAUX DE LABELLISATION PHARE



Niveau 1 Engagement

pHARe1

LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- constituent une **équipe ressource** d'au minimum 5 personnels (en circonscription pour les écoles), en charge de l'application du protocole national de traitement des situations de harcèlement, qui suivra la formation proposée par l'académie ;
- **informent les parents** de la mise en œuvre du programme Phare et du protocole national de traitement des situations de harcèlement ;
- participent à un **temps fort de prévention** au cours de l'année scolaire : la **journée nationale Non au harcèlement** ;
- forment une **équipe d'élèves-ambassadeurs** dans les collèges et les lycées (minimum 10 élèves).

Niveau 2 Approfondissement

pHARe2

EN COMPLÉMENT DES ACTIONS DE NIVEAU 1, LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- organisent un **2e temps fort de prévention** au cours de l'année scolaire ;
- mettent en place, pour les parents d'élèves, **un atelier sur la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement** ;
- organisent **10 heures annuelles d'apprentissage** pour les élèves du CP à la terminale ;
- assurent chaque année **une formation d'une journée minimum** aux membres de l'équipe Phare.

Niveau 3 Expertise

pHARe3

EN COMPLÉMENT DES ACTIONS DE NIVEAUX 1 ET 2, LES ÉCOLES, COLLÈGES ET LYCÉES :

- organisent un **3e temps fort de prévention** au cours de l'année ;
- s'engagent dans un **processus d'amélioration du climat scolaire** ;
- désignent au moins un **formateur climat scolaire** parmi les membres de l'équipe Phare (en circonscription pour les écoles) ;
- forment une **équipe de parents-ambassadeurs.**

La politique de lutte contre le harcèlement à l'École prend appui sur des équipes académiques et départementales de la lutte contre le harcèlement, chargées de veiller au déploiement du programme Phare et au traitement de toutes les situations de harcèlement signalées par les familles, les personnels ou divers acteurs.



VOS RESPONSABLES DÉPARTEMENTALES HARCÈLEMENT DANS LE CALVADOS

Madame MAUGEY
02 31 45 96 20

Mdame ROUGHOL
02 31 45 96 91

dsden14-harcelement@ac-normandie.fr

ENSEMBLE, DISONS NON AU HARCÈLEMENT !

pHARe — Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

LE CHOIX D'UNE MÉTHODE NON BLÂMANTE DANS CERTAINES SITUATIONS

L'académie de Normandie, comme beaucoup d'autres, a fait le choix d'une méthode complémentaire au protocole nationale nommée « Méthode de Préoccupation Partagée » ou « MPP ». Elle est uniquement utilisée sur des suspicions de situations dites d'intimidation (sans violence physique, cyberharcèlement ou facteur aggravant).



Il s'agit d'une méthode non blâmante qui permet de casser l'effet de groupe en réindividualisant les élèves par la responsabilité et par l'empathie.

Cette méthode obtient d'excellents résultats (plus de 85% de taux de réussite lorsqu'elle est correctement déployée).

C'est également un formidable levier pour l'amélioration du climat de classe, levier qui est donc utilisé pour d'autres problématiques.

En revanche, la conséquence d'une telle méthode réside dans le fait que les parents des élèves témoins et auteurs présumés ne sont pas alertés de la situation (ou tout du moins pas à court terme).

Il est donc absolument nécessaire que les équipes du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire communiquent afin de ne pas entraver les résultats de cette méthode.



LES PARTENAIRES DU PROGRAMME pHARe

Le 3018

Le 3018 (association e-enfance) est le dispositif national d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes, parents et professionnels face au harcèlement, aux violences numériques et aux usages à risque.
C'est un numéro d'appel gratuit et anonyme mais également une application permettant aux jeunes de tchatter directement avec les professionnels, d'effectuer un quizz « suis-je harcelé ? », d'avoir des fiches conseils ou encore et surtout, d'utiliser le coffre-fort numérique pour stocker les preuves.

C'est aussi un site internet (tchat, mails et formulaire de signalement en ligne disponibles).

Internet sans crainte

Internet sans crainte : vise à sensibiliser les jeunes à l'importance de maîtriser leur vie numérique de manière plus efficace. En partenariat avec Tralalere, le site propose des centaines de ressources gratuites et pratiques pour aider les parents à guider les jeunes de 7 à 18 ans vers une utilisation éclairée et responsable des écrans et du numérique.

Internet sans crainte est incontournable notamment lors des Safer Internet Days (février-mars) tant dans les contenus qu'il propose que dans les sujets abordés, toujours à la pointe, mais également pour son concours d'affiche ouvert à tous.

www.internetsanscrainte.fr

Le CLEMI

Le CLEMI, Centre dédié à l'éducation aux médias et à l'information, étend sa mission au-delà des murs de l'école pour écouter, comprendre et accompagner les parents et sensibiliser l'ensemble des acteurs éducatifs à l'utilisation du numérique.

Même s'il n'existe pas de mode d'emploi unique pour toutes les familles, le CLEMI propose des ressources, apporte des conseils pratiques, des repères utiles et une synthèse des travaux d'experts.

www.clemi.fr/familles

Le 3114

3114 SOUFFRANCE PRÉVENTION DU SUICIDE

Le 3114, numéro national de prévention du suicide, confidentiel et gratuit, offre une écoute et la réponse d'un professionnel pour tous : personnes en souffrance, entourage inquiet pour un proche ou une personne en détresse, personnes endeuillées par suicide ou encore professionnels.

La MAE

mae GRANDIR AVEC ASSURANCE

La MAE : partenaire du programme Phare qui participe aux trois temps forts. Chaque année, les dotations financières de la MAE offrent une récompense aux lauréats nationaux pour chaque catégorie du concours NAH ainsi qu'aux coups de cœur académiques. Ces dotations permettent ensuite aux écoles et établissements de réaliser de nouvelles actions de prévention en lien avec la lutte contre le harcèlement. Les représentants de la MAE participent également aux jurys départementaux, académiques et nationaux. La MAE a aussi créé et mis à disposition des écoles et établissements des outils de prévention en lien avec le harcèlement et le cyberharcèlement comme le Jeu de l'oie ou divers livres et guides.

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Direction des services départementaux de
l'éducation nationale du Calvados
(DSDEN 14)

2 Place de l'Europe
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Conception graphique : mission communication de la DRAJES de l'académie de Normandie